

PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS A PREPARER POUR L'ANNEE 2022

ATTENTION : la formule officielle sur laquelle figure votre code personnel est indispensable pour l'obtention d'un délai. Merci de nous l'envoyer de suite par retour du courrier.

POUR L'ANNONCE DES REVENUS

- Tous les certificats de salaire.
- Les bilans et comptes de résultats pour les personnes exerçant une activité indépendante.
- Les attestations d'allocations de chômage.
- Les attestations des allocations familiales.
- Le décompte des indemnités d'assurances perte de gain touchées (maladie et accidents).
- Les attestations pour les rentes AVS, AI y compris rentes étrangères.
- Les attestations pour les rentes de la caisse de retraite (LPP), rentes viagères (reçues) y.c. rentes étrangères.
- Les justificatifs des pensions alimentaires reçues en précisant le nom, prénom et adresse de la personne qui verse la prestation.
- La liste des loyers **encaissés** sur les immeubles locatifs privés (sans les acomptes de charges) **OU** une copie des relevés de gérance **OU** du bail à loyer.

POUR LES DEDUCTIONS SUR LES REVENUS

- La justification de vos frais de déplacement (abonnement de train, bus), nombre de kilomètres parcourus avec véhicule privé entre votre domicile et votre lieu de travail, etc.
- Les justificatifs des primes versées pour la prévoyance individuelle (3^{ème} pilier) ou des rachats d'année d'assurance (2^{ème} pilier).
- Les justificatifs des intérêts des dettes bancaires ou privées ainsi que le solde dû au 31 décembre 2022.
- La liste des dons effectués.
- La liste des frais médicaux importants y compris les factures des EMS ou de homes spécialisés.
- La liste des frais d'entretien des immeubles avec pièces justificatives originales à l'appui y compris les taxes communales, l'impôt foncier et les assurances bâtiments
- Les justificatifs des rentes ou pensions alimentaires versées. Le nom, prénom et adresse de la personne qui reçoit la prestation.
- Les justificatifs des cotisations AVS versées par les personnes **SANS** activité lucrative.
- Attestations/quittances de frais de garde d'enfants de moins de 12 ans révolus au 1^{er} janvier de l'année.
- Une copie des baux à loyer ou avenants pour les loyers payés.
- Frais de perfectionnement professionnel ou de reconversion.

VEUILLEZ TOURNER SVP

POUR L'ANNONCE DE LA FORTUNE ET DE SON EVOLUTION

- Les attestations bancaires ou postales des intérêts bruts de l'année 2022, ainsi que le solde au 31 décembre 2022 pour tous les comptes ouverts (compte-courant, dépôt, épargne, garantie de loyer, dividendes échus, etc.).
- Les relevés fiscaux des dépôts de titres au 31 décembre 2022.
- Pour les détenteurs de titres non cotés, la dernière estimation fiscale délivrée par l'Administration cantonale des impôts.
- Les attestations des gains éventuels de loterie.
- Les attestations des valeurs de rachat des assurances sur la vie ou de rentes.
- L'encaissement de prestations d'assurances et des éventuels bordereaux y relatifs.
- Une copie de tous les nouveaux contrats d'assurances conclus en 2022 (vie, rente viagère, 3^e pilier, etc.).
- Tous renseignements utiles dans une participation à une liquidation de succession pour justifier l'évolution de fortune.
- Tous renseignements sur des éventuelles successions non partagées (rendement et fortune).

POUR L'ANNONCE DES DETTES

- Les justificatifs de toutes les dettes bancaires ou privées notamment :
 - les relevés des comptes-courants débiteurs ou attestations bancaires;
 - les quittances des annuités hypothécaires versées;
 - les relevés annuels des cartes de crédit ;
 - tout autre décompte d'intérêts payés à des tiers.

DIVERS

- Les primes d'assurance maladie et les éventuels subsides touchés.
- Avez-vous touché des capitaux de prévoyance, d'autres assurances privées ?
- Avez-vous reçu ou effectué des donations ?
- Avez-vous participé à une succession ?
- Tout autre élément justifiant une variation de fortune.

SITUATION PERSONNELLE

Nous vous remercions de nous annoncer tout changement dans votre état civil ou votre situation de famille telle que naissance, séparation, mariage, etc. et de nous préciser le nombre d'enfant(s) à votre charge.

Nous relevons que cette liste vous est donnée à titre indicatif et qu'elle n'est pas exhaustive. Il est de votre responsabilité de nous annoncer spontanément tous les éléments ou informations nous permettant d'effectuer notre mandat.

Chavannes, janvier 2023